



## Communiqué de presse

Saint-Denis  
Le 21 février 2017

### Prévention de la radicalisation : signature d'une convention de partenariat **mercredi 22 février - Hémicycle du Département - 11h45**

Le préfet de La Réunion, le conseil régional, le conseil départemental et l'association des maires du département de La Réunion signeront une convention de partenariat en matière de prévention de la radicalisation le **mercredi 22 février 2017 à 11h45 dans l'hémicycle du conseil départemental, 2 rue de la Source à Saint-Denis**. Cette convention permettra de resserrer l'animation territoriale autour de la prévention de la radicalisation et de favoriser le partage des outils de repérage des signaux de basculement.

*La presse est cordialement invitée à y assister.*

Cette signature intervient dans le cadre de la journée de sensibilisation à la prévention de la radicalisation organisée par le CNFPT ce même jour. Cette journée s'adresse aux élus, aux cadres des directions générales et cadres territoriaux en charge d'impulser une politique de prévention de la radicalisation sur leur territoire, aux référents de prévention de la radicalisation des services de l'État ainsi que les professionnels de terrain. Elle a pour objectif :

- d'appréhender le phénomène de radicalisation violente notamment dans sa dimension historique et géopolitique et sa portée sur le territoire de la Réunion ;
- de comprendre le processus de radicalisation et d'emprise mentale et identifier les signaux d'alerte ;
- de connaître la démarche mise en œuvre par l'État sur le plan national et local ;
- de cerner l'action possible des collectivités et de leurs professionnels dans le cadre d'une stratégie partenariale à développer sur le territoire.

Le plan d'action national piloté par le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation a pour objectif d'organiser l'action publique en matière de prévention. Ce plan de prévention prévoit d'accompagner les professionnels autour des signalements, de la prise en charge des individus radicalisés ou en risque de l'être, ainsi que de leurs familles.

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter : @Prefet974

